

N° 31
Juillet
2011





EDITO

“MAÎTRISER LES DÉPENSES SANS RENONCER AUX INVESTISSEMENTS”

Plus encore que les années précédentes, l'élaboration du budget de la Communauté de Communes, pour cet exercice 2011, s'est avérée complexe. Mais, nous avons tenu notre cap : continuer à maîtriser nos dépenses, tout en intégrant progressivement de nouvelles charges de fonctionnement. Celles-ci résultent du transfert de compétences culturelles (aide aux associations depuis le 1^{er} janvier et gestion de l'École de musique au 1^{er} juillet). Nous n'avons cependant pas pour autant renoncé aux investissements indispensables à notre développement. Je veux ainsi remercier les élus de la Commission des Finances, dont le travail a permis d'élaborer un budget cohérent, qui nous permet de limiter l'augmentation des taxes locales, tout en restant ambitieux pour notre territoire.

2011 verra la concrétisation d'un projet qui va donner un nouvel élan à l'activité touristique du Saosnois : l'ouverture de la Voie verte. Je suis d'ailleurs satisfait de constater que celle-ci a déjà été intégrée au cœur de circuits départementaux et régionaux. En parallèle, nous lançons les travaux de viabilisation des terrains qui accueilleront, à Saint Cosme en Vairais, un Institut Thérapeutique et Pédagogique ITEP-Pro, établissement créateur d'emplois.

Nous poursuivons également la réorganisation de notre dispositif de collecte et de traitement des ordures ménagères. Pourquoi est-ce un dossier important ? Parce qu'il est indispensable de maîtriser l'augmentation des coûts et donc de réduire le volume des déchets non triés. L'enjeu est financier mais surtout environnemental. Chacun doit s'investir en pensant à l'avenir de notre planète. Dans cet esprit, je vous invite à participer activement au recyclage.

Enfin, je me réjouis de la création d'un service de transport à la demande qui correspond mieux aux nouvelles attentes des habitants. N'hésitez pas à le solliciter pour faciliter vos futurs déplacements !

Désormais, une part importante de notre réflexion va se porter sur la possible fusion de notre Communauté de Communes avec celle du Massif de Perseigne, trop petite au regard de la réforme territoriale qui interdit les intercommunalités de moins de 5 000 habitants. Selon le calendrier fixé par la loi, notre rassemblement pourrait voir le jour en 2013. D'ici là, nous allons étudier les conditions, humaines, financières, techniques de cette fusion. Sur ce dossier, je n'ai qu'un regret et persiste à penser que cette fusion aurait pu être plus large. En effet, la logique aurait voulu que le Pays Marollais nous rejoigne. Un tel regroupement répondait aux attentes de la population. Rien n'est immuable : souhaitons que ce projet puisse aboutir dans un avenir proche !

Jean-Pierre Chauveau
Président de la Communauté de Communes du Saosnois
Sénateur - Maire de Commerveil
Vice-Président du Conseil général

SOMMAIRE

Un nouveau service de transport à la demande : le Tisséa du Saosnois est né
page 4

Transfert de compétences... un nouveau rythme pour l'École de musique
page 7

Associations culturelles : une stratégie à l'échelle du Saosnois
page 8

Une Réserve Naturelle Régionale à Villaines la Carelle
page 9

Le compostage fait un carton !
page 10

Des sacs translucides pour vos ordures ménagères
page 11

LES COMMUNES DE LA CdC DU SAOSNOIS :

AILLIÈRES-BEAUVOIR, BLÈVES, COMMERVEIL, CONTILLY
LES AULNEAUX, LES MÈES, LOUVIGNY, LOUZES
MAMERS, MAROLLETTE, NEUFCHÂTEL EN SAOSNOIS
ORIGNY LE ROUX, PANON, PIZIEUX
SAINT CALEZ EN SAOSNOIS, SAINT COSME EN VAIRAIS
SAINT LONGIS, SAINT PIERRE DES ORMES
SAINT RÉMY DES MONTS, SAINT RÉMY DU VAL
SAINT VINCENT DES PRÉS, SAOSNES, SURÉ
VEZOT, VILLAINES LA CARELLE

LE JOURNAL DU SAOSNOIS

3, RUE ERNEST-RENAN 72600 MAMERS

TÉL : 02 43 97 25 31

E-mail : com.de.com.saosnois@wanadoo.fr

N° ISSN 1961-0068

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-PIERRE CHAUVEAU

COORDINATION : PASCALE CHÉRET

COMITÉ DE RÉDACTION : CHRISTIANE LANGLET,

GÉRARD ESLAN, PHILIPPE RICHARD,

JEAN-MARIE GERVAIS, MICHEL CORBIN,

JEAN MULOT, JEAN-YVES TESSIER,

LILIANE MERY-CHANROUX, JEAN-CLAUDE THÉOTIME

IMPRESSION : IMPRIMERIE AUFFRET-PLESSIX

RÉDACTION - PHOTOS : EMMANUEL CHEVREUL,

WILLIAM LAMBERT

MAQUETTE - MISE EN PAGE : DANIEL MALZY



BUDGET 2011 : DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Alors que se poursuit le transfert des compétences culturelles communales vers la Communauté de Communes, les élus se sont attachés à maîtriser les dépenses pour limiter, autant que possible, la hausse des taux de la fiscalité locale. Pour ce faire, le Conseil communautaire a restreint les investissements nouveaux.

L'investissement

Les principaux investissements budgétés par le Conseil communautaire pour cet exercice 2011 sont au nombre de trois :
• l'aménagement de la voie verte (300 000 €) dans l'objectif de renforcer l'attractivité touristique du territoire ;
• la viabilisation des terrains destinés à accueillir l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ITEP-Pro à Saint Cosme en Vairais (300 000 €) ;
• l'acquisition de conteneurs à déchets semi-enterrés dans le cadre des actions visant à instaurer un financement incitatif sur les ordures ménagères.

Le développement économique, générateur d'emplois et de ressources supplémentaires, demeure le premier poste de dépenses d'investissement (39 %).

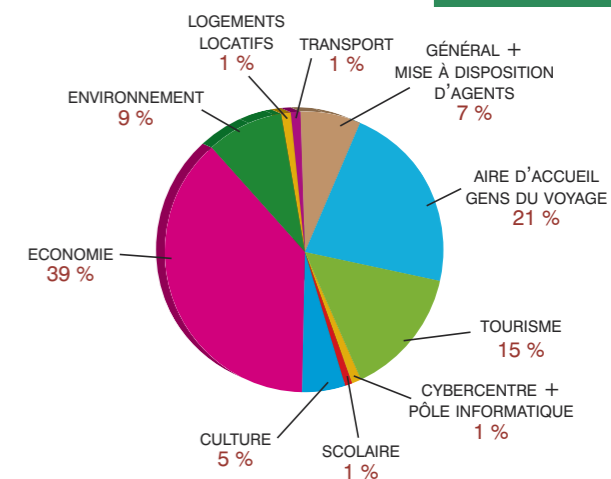
Le fonctionnement

La principale évolution du budget de fonctionnement concerne le chapitre culturel qui représente, désormais, 18 % des dépenses contre 12,6 % l'an passé. En effet, pour la première année, la Communauté de Communes intègre la globalité du financement de la saison culturelle qui se déroule sur trois sites : l'Espace Saugonna, le centre Atlantis de Saint Cosme en Vairais et le Théâtre de Mamers. De plus, la gestion de l'École de musique, qui compte notamment 17 salariés répartis sur les sites de Mamers et de Saint Cosme, revient à la charge de la Communauté de communes à partir du 1^{er} juillet 2011.

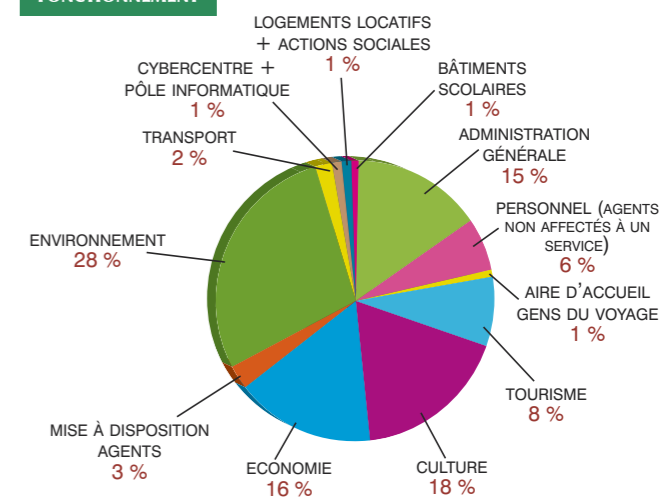
Les recettes

La rationalisation des dépenses, à laquelle ont veillé les élus, a permis de limiter la hausse des taux intercommunaux à 7 %. Il est également important de préciser que si, dans le cadre de la réforme fiscale lancée en 2010 par l'État, l'intercommunalité se voit attribuer les recettes de la taxe départementale d'habitation et de la taxe régionale sur le foncier bâti, un système de compensations garantit la neutralité de cette mesure tant pour les contribuables que pour la collectivité.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



SITE HOSPITALIER DE MAMERS : LA VIGILANCE DES ÉLUS



Le 25 avril dernier, le Premier Ministre, François Fillon, a remis la médaille de la Légion d'Honneur à Philippe Chevreul, Maire de Mamers de 1989 à 1995, Conseiller régional de 1992 à 2010 et Conseiller communautaire. La cérémonie s'est déroulée à l'Hôtel Matignon en présence du Président de la Communauté de Communes Jean-Pierre Chauveau et du Député Dominique Le Méner.

L'avenir du Centre Hospitalier Intercommunal (CHIC) Alençon-Mamers, et tout d'abord du site mamertin, est une préoccupation constante des élus intercommunaux. Nous ne voulons pas que l'impératif retour à l'équilibre budgétaire de l'établissement se fasse au détriment du site de Mamers. Aujourd'hui, nous pouvons constater que des évolutions vont dans le bon sens : le développement des consultations externes, l'ouverture de l'Unité pour malades Alzheimer, le projet du transfert des archives du CHIC. Cependant, d'autres décisions ne nous satisfont pas, à commencer par la fermeture d'un service de soins de suite, transféré à Alençon, qui doit être rapidement rediscutée. Nous devons également rester fermes sur la nécessité de maintenir les services des urgences, et du SMUR jour et nuit, indispensables à la sécurité de la population. Enfin n'oublions pas que l'Hôpital est un employeur majeur de la Communauté de Communes et les élus seront très attentifs aux restructurations du personnel, tant soignants qu'administratifs et techniques. Conscients que le monde médical est en pleine mutation, nous avons la volonté de demeurer vigilants pour défendre les intérêts des habitants et de notre territoire.

Philippe Chevreul
Conseiller communautaire



La Communauté de Communes du Saosnois vient de lancer, sur l'ensemble du territoire, un service de transport à la demande.

"La mise en place, à titre expérimental, de cette prestation originale, est le fruit d'une réflexion approfondie menée par les élus et notamment les membres de la Commission transport, les chargés de mission de la Communauté de Communes, du Pays d'Alençon, et du service transport du Conseil général de la Sarthe", explique Jean-Claude Théotime, Vice-Président de la Communauté de Communes du Saosnois, responsable de la Commission "Solidarités, logement, transport et insertion". "Je tiens à remercier toutes ces personnes pour leur investissement dans ce dossier".

"Dans un premier temps, nous avons constaté que le minibus intercommunal ne transportait plus qu'un millier de passagers par an contre plus de 6 000 il y a vingt ans : à l'évidence, ce service ne correspondait plus aux nouveaux besoins de la population. C'est pourquoi, en nous inspirant notamment d'une expérience menée au Mêle sur Sarthe, nous avons élaboré ce système de transport à la demande, après avoir réalisé plusieurs enquêtes auprès des communes, des habitants du Saosnois, d'associations...". Le mode de fonctionnement du nouveau service, dénommé Tisséa du Saosnois (en référence au TIS du Conseil général), est le suivant :

• **le service du lundi matin** offre à tous les habitants, la possibilité de se rendre au marché ou à l'hôpital de Mamers. Les départs se font entre 8 h et 9 h 45 et pour les retours de Mamers entre 10 h 30 et 11 h 30.

• **le service du mercredi après-midi** est ouvert aux habitants des communes suivantes : (St Cosme en Vairais (Eglise de

Contres et Place de la Poste), St Vincent des Prés, St Rémy des Monts, Neufchâtel en Saosnois, St Rémy du Val, St Longis). Les départs se font entre 13 h et 13 h 30 afin d'être à Mamers vers 13 h 40 et pour les retours de Mamers vers 17 h 30. Ces parcours ont plus particulièrement vocation à faciliter l'accès des jeunes aux activités et équipements culturels et de loisirs proposés.

• **le service du vendredi après-midi permet :**

- à tous les habitants de la Communauté de Communes du Saosnois de se rendre à Mamers (arrêts "Place Carnot" ou "Hôpital")

- aux habitants de St Cosme en Vairais /Contres, St Pierre des Ormes, St Rémy des Monts, St Vincent des Prés de se rendre à St Cosme en Vairais.

- aux habitants de Mamers qui ont également la possibilité de se rendre à l'Hôpital de Mamers ou à la maison de retraite "Les Hespérides" à Neufchâtel en Saosnois. Les départs se font entre 13 h 30 et 14 h 30 et pour les retours à 16 h 30.

Réservez votre place auprès de la Centrale de mobilité TIS en appelant le 0 811 900 149 (prix d'un appel local) jusqu'à 17 h la veille du déplacement ou jusqu'à 12 h le samedi pour un déplacement le lundi suivant. Le tarif de chaque trajet est fixé à 2 € l'aller, soit 4 € l'aller/retour. Pour le service du mercredi après-midi, les moins de 18 ans bénéficient d'un tarif unique de 2 € l'aller/retour.

Un soutien appuyé du Conseil général

"Nous espérons que ce service de transport à la demande réponde mieux aux attentes des habitants. De plus, il présente l'avan-

tage d'être plus économique et plus respectueux de l'environnement dans la mesure où les déplacements sont optimisés", souligne Jean-Claude Théotime. "C'est une première en Sarthe à l'échelle d'une communauté de communes. C'est pourquoi nous avons reçu un soutien appuyé du Conseil général, qui a décidé de soutenir la création de services de transport à la demande en zone rurale, en complément du réseau TIS (Transports Interurbains de la Sarthe). L'objectif est de contribuer au maintien d'une activité rurale et éviter l'isolement de certains habitants. Le Conseil général assure le fonctionnement du service, en faisant notamment appel à des artisans-taxis locaux, et participe au financement du service à hauteur de 50 % du coût de transport, et les coûts afférents à la centrale de mobilité. La Communauté de Communes participera au financement de ce service à hauteur de 50 % du coût de transport (soit un coût maximum de 19 500 €/an)".

D'ici six mois, les élus établiront un premier bilan pour faire évoluer Tisséa au plus près des besoins. "Mais, je suis déjà convaincu qu'il s'agit d'une solution d'avenir qui fera office de référence auprès des autres collectivités", précise le Vice-Président de la Communauté de Communes.

Le minibus intercommunal sera toujours utilisé pour le transport des enfants, notamment au profit des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Des dépliants sont à votre disposition à la Communauté de Communes du Saosnois, dans les mairies, à l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois...

Les informations sont également sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-saosnois.fr

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la centrale de mobilité TIS au 0 811 900 149 (prix d'un appel local) ou la Communauté de Communes du Saosnois au 02 43 97 25 31

Portage de repas à domicile...

Familles rurales propose un service de portage de repas à domicile 7 jours sur 7 y compris les jours fériés. Les livraisons peuvent être quotidiennes ou occasionnelles et comprendre un ou plusieurs repas à la fois. Le service peut proposer des menus spécifiques aux personnes diabétiques ou n'ayant pas l'autorisation de manger des produits salés.

Pour tout renseignement : 06 83 95 25 28

Familles rurales 101 rue Ledru Rollin 72600 Mamers

TRIGANO MDC (RACLET) : PASSATION DE FLAMBEAU SUR UN SITE MAMERTIN DYNAMIQUE

Le site mamertin de Trigano Matériel de Camping (MDC), dont l'activité est en pleine croissance, vient de changer de directeur.

Pascal Picquart a pris fin mai la direction de Trigano MDC Mamers, anciennement Raclet, après avoir été pendant cinq ans responsable d'une unité de production spécialisée dans l'usinage de pièces pour machines outils, à Allonnes. Il succède à Jean-Pierre Mercier, qui a pris sa retraite après quarante années de travail au sein de l'usine de Mamers, où il est entré comme dessinateur au bureau d'études. "Depuis mon arrivée, l'entreprise a su s'adapter en permanence aux évolutions du marché, passant d'une activité exclusivement centrée sur la fabrication de tentes et d'auvents à la production de caravanes pliantes, de caravanes surbaissées et de mobil-homes".

Jean-Pierre Mercier laisse à son successeur une usine en excellente santé, qui bénéficie pleinement du nouvel engouement pour le camping : "Trigano MDC Mamers emploie aujourd'hui 200 personnes, intérimaires compris, contre 160 il y a trois ans". Trois à cinq mobil-homes sont quotidiennement produits sur le site et chaque année environ 2 000 caravanes pliantes sortent de ses ateliers. Des toiles de tente et du matériel de réception (barnums) pour l'armée et les collectivités sont également fabriqués à Mamers. "En 2010, une nouvelle ligne de production de matelas et de coussins pour véhicules de loisirs a été mise en place", complète Julien Pinson, responsable marketing de Trigano MDC. Le site compte également un bureau d'études qui conçoit et dessine des caravanes pliantes, marché sur lequel Trigano MDC est leader européen.

"L'usine de Mamers est la plus polyvalente du

groupe Trigano : on y maîtrise aussi bien les technologies de la confection légère, de la confection lourde, de la métallurgie (tôle et tube), de la menuiserie et de la plasturgie", explique Pascal Picquart, le nouveau directeur, qui a pu travailler pendant un mois et demi avec Jean-Pierre Mercier afin d'assurer la passation de pouvoir dans des conditions optimales.

Commercialisés sous différentes marques

(Trigano, Raclet, Jamet...), les produits qui sortent des ateliers mamertins sont en grande partie destinés à l'exportation. L'avenir s'annonce prometteur, avec l'ouverture de nouveaux marchés comme celui des campings haut de gamme qui proposent à leur clientèle des toiles de tente équipées et installées à l'année. Un créneau sur lequel l'usine de Mamers est déjà bien positionnée.



Le groupe Trigano

Ce groupe français emploie 3 600 collaborateurs dans 8 pays (France, Allemagne, Espagne, Italie, Pologne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Tunisie). Son chiffre d'affaires s'est élevé à 690 millions € en 2010, réalisé à 86,7 % par sa branche véhicules de loisirs (caravane, camping car, mobil home) et à

13,3 % par sa branche équipements de loisirs (remorques, matériel de camping, équipement de jardin...). L'usine de Mamers, construite en 1960, est le plus important site de production de sa filiale Trigano MDC, premier fabricant français de matériel de camping.

ORNE INITIATIVES AIDE LES ENTREPRENEURS DU SAOSNOIS



Créée à l'initiative d'élus et d'acteurs économiques ornaïens, l'association Orne initiatives vient en aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises en leur accordant des prêts à taux zéro, d'un montant maximal de 15 000 €, d'une durée variant de 3 à 5 ans, sans garantie et avec la possibilité de différer les remboursements.

Grâce à son appartenance au Pays d'Alençon, la Communauté de Communes du Saosnois est incluse dans ce dispositif.

"Depuis septembre 2000 nous avons consenti plus de 1 000 emprunts qui ont permis de compléter l'apport personnel des porteurs de projets et joué un effet de levier pour l'obtention de crédits auprès des banques", a

expliqué Guy Richez, Président d'Orne initiatives, à l'occasion du dixième anniversaire de l'association, organisé le 5 mai dernier au Conseil général de l'Orne. Une quinzaine d'entrepreneurs du Saosnois ont notamment bénéficié de ce précieux soutien. "J'encourage vivement les créateurs et les repreneurs de la Communauté de Communes à présenter des dossiers", assure Gérard Eslan, Conseiller communautaire et membre du Comité local d'engagement du Pays d'Alençon qui étudie et se prononce sur les demandes de prêt.

Contact : Patricia Noal, Pays d'Alençon. Tél. : 02 33 81 20 55
Des informations sont également disponibles sur www.paysdalencon.fr et www.orne-initiatives.com

TROIS QUESTIONS À PHILIPPE RICHARD,

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, RESPONSABLE DE LA COMMISSION "AFFAIRES CULTURELLES"

• Comment avez-vous préparé la nouvelle saison 2011 - 2012 ?

Au cours du mois d'avril, nous avons réuni le Comité de programmation qui comprend des élus, des représentants d'associations culturelles et des "ambassadeurs culturels" (habitants volontaires) qui nous font part des souhaits de la population, notamment dans les petites communes. Ensemble, dans le même esprit que les années précédentes, nous avons cherché à bâtir une saison de qualité, équilibrée, correspondant aux attentes et, surtout, accessible à tous. Nous proposerons notamment cinq spectacles décentralisés sur les petites communes, en dehors de Mamers et Saint Cosme en Vairais.

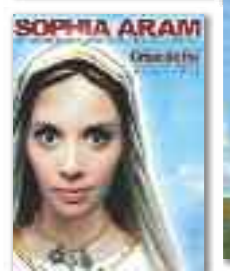
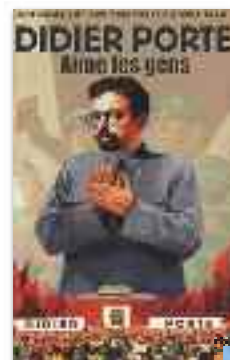
• Quels seront les temps forts de la saison ?

Du concert gratuit d'ouverture avec les Talents du Maine au "one man show" du comique sarthois Paulo, chaque spec-

tacle marquera le public. Michaël Gregorio et Diane Tell, qui revient à Saint Cosme 10 ans après une première prestation inoubliable, seront les têtes d'affiche d'une saison placée sous le signe de l'humour (avec Didier Porte et Sophia Aram) et des jeunes talents avec The Rabeats qui revisitent le répertoire des Beatles. Il faut aussi signaler que le festival "Cuivres", qui aura désormais lieu la première semaine de juin, prendra l'an prochain une dimension européenne, tandis qu'en janvier l'Espace Saugonna accueillera pour la première fois une comédie musicale.

• Il y a-t-il des évolutions dans l'organisation de la saison ?

Pour que la population s'approprie mieux encore cette saison, nous avons choisi de remplacer le système d'abonnements, trop rigide, par une carte de fidélité offrant des réductions progressives aux spectateurs qui fréquentent le plus assidument les spectacles programmés sur les trois sites.



Le programme

- Vendredi 23 septembre : **Concert des Talents du Maine** (Zétoun, Tom & Charivari) en partenariat avec **France Bleu Maine** (entrée libre), **Espace Saugonna**
- Vendredi 7 octobre : **Les Françaises** (chanson humoristique), avec la chanteuse **Jeanne Plante** en première partie, **Espace Saugonna**
- Vendredi 21 octobre : **Diane Tell** (chanson), **Complexe Culturel Atlantis**
- Du vendredi 28 au dimanche 30 octobre : Stage de danse à l'**Espace Saugonna**. **Spectacle de la Compagnie Alexandra Lemoine**, samedi 29 octobre au **Complexe Culturel Atlantis**
- Vendredi 25 novembre ou 2 décembre (à définir) : **The Rabeats** (chanson), **Espace Saugonna**
- Samedi 17 décembre : **Didier Porte** (humour), **Théâtre de Mamers**
- Vendredi 20 janvier : **Alice au pays des merveilles** (comédie musicale), **Espace Saugonna**
- Du vendredi 3 au dimanche 5 février : **Rencontres chorégraphiques** (danse), **Atlantis et Espace Saugonna**
- Samedi 3 mars : **Michaël Gregorio** (chanson, humour), **Espace Saugonna**
- Vendredi 20 avril : **"Un conseil très municipal"** (théâtre de boulevard), **Théâtre de Mamers**
- Samedi 5 mai : **Sophia Aram** (humour), **Complexe Culturel Atlantis**
- Du 1^{er} au 3 juin : **"Festival Cuivres"**, nombreux concerts.
- Vendredi 1^{er} juin : **"Mnozil Brass"** (Autriche), **Espace Saugonna**
- Vendredi 15 juin : **Paulo** (humour), **Espace Saugonna**

Tous les spectacles sont programmés à 20 h 30 (arrivez à l'heure car l'entrée est fermée au-delà de cet horaire). **Renseignements & Réservations : Office de Tourisme 02 43 97 60 63**



TRANSFERT DE COMPÉTENCES...

UN NOUVEAU RYTHME POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Conformément à la décision prise par le Conseil communautaire et les conseils municipaux du Saosnois en 2010, la gestion des écoles de musique de Mamers et de Saint Cosme en Vairais est transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} juillet 2011.

"Avec l'appui de Bruno Carton, chargé de mission au Conseil général, une commission d'élus volontaires a étudié toutes les implications financières, techniques et pédago-

giques de ce transfert dans l'optique de garantir l'accès de tous les habitants à l'enseignement de la musique", précise Philippe Richard, Vice-Président de la Communauté de Communes, responsable de la Commission "Affaires culturelles". "Nous avons notamment tenu à rencontrer les professeurs en place pour satisfaire au mieux leurs attentes et, avant tout, pérenniser leurs postes".

Grâce à ce changement de statut, dès la prochaine rentrée scolaire, les tarifs de

l'École de musique intercommunale seront les mêmes pour tous les enfants des 25 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Saosnois. "A travers cette nouvelle politique tarifaire, nous avons aussi choisi de privilégier l'enseignement musical pour les enfants", explique Philippe Richard.

Désormais, les élus ont pour objectifs de développer l'enseignement musical en milieu scolaire, tout en favorisant la mutualisation des moyens.



UN PREMIER EXEMPLE DE MUTUALISATION DES MOYENS

À fin de maîtriser la hausse des dépenses communautaires, les élus ont choisi de s'appuyer, lorsque cela est possible, sur les services déjà en place dans les municipalités du Saosnois. Dans cette optique, par convention, la Communauté de Communes a confié au service des Ressources Hu-

maines de la Ville de Mamers le soin de continuer à gérer les carrières (salaires, avancements, congés...) des professeurs de l'école de musique, désormais intercommunale. Cette mesure permet de garantir la stabilité du service et épargne à la Communauté de Communes un re-

crutement supplémentaire sur un poste qui ne nécessitait pas un plein temps. Bien évidemment, la collectivité intercommunale reversera à la Ville de Mamers l'équivalent du temps passé par les agents municipaux mamertins à s'acquitter de leur mission.

ASSOCIATIONS CULTURELLES UNE STRATÉGIE À L'ÉCHELLE DU SAOSNOIS

Le soutien aux associations culturelles de spectacle vivant et de cinéma est depuis cette année de la compétence de la Communauté de Communes (CdC).

"Au printemps, les élus communautaires, en charge des Affaires Culturelles ont étudié les demandes de subventions qui étaient octroyées par les communes et les ont intégrés au budget communautaire" explique Loïc Préville, attaché culturel à la Cdc. De plus, les élus encouragent la création de spectacles à travers des financements spécifiques et à travers l'accueil d'artistes en résidence. Cette stratégie permet d'enrichir la programmation culturelle : la Cave à Danses et la compagnie Les enfants perdus, qui bénéficient de ce soutien, seront à l'affiche de la saison 2011 - 2012. Pour mieux cerner les besoins, la

Communauté de Communes a réalisé une enquête auprès de l'ensemble des associations culturelles. Cette consultation a révélé que l'aide intercommunale était jugée satisfaisante pour 72 % des personnes interrogées, mais qu'il était nécessaire de renforcer la communication entre les acteurs culturels et les élus. C'est pourquoi, dès la rentrée, des réunions seront organisées chaque trimestre afin de favoriser les échanges et la coopération. Une liste du matériel technique pouvant être prêté par l'intercommunalité ou mutualisé par les différents partenaires sera également établie. "Nous sommes en train de bâtir un véritable projet culturel de territoire, qui pourra s'appuyer sur un réseau d'acteurs solidaires et dynamiques", résume Philippe Richard, Vice-Président de la Communauté de

Communes, responsable de la Commission "Affaires culturelles". "Dans ce cadre, la culture concourt au développement économique du Saosnois".

LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES EN 2011

Compagnie de Vair (théâtre), **Art & Fléchir** (danse), **Cave à Danses** (marionnettes, théâtre, danse, lecture), **Artémis** (Festival Mamers en mars), **Cinéamamers** (animation du cinéma Le Rex), **Les enfants perdus** (théâtre), **Tem' Danse** (danse), **Centre Culturel du Vairais** (organisation de spectacles), **Cinéambule** (projection de films)

Les étoiles du Saosnois brillent au concours national de danse

Trois médailles d'argent et deux médailles de bronze remportées lors du Concours national de danse à Amiens, faisant suite à cinq premiers prix obtenus à l'occasion du Concours régional de danse des Pays de la Loire : c'est l'exceptionnelle moisson récoltée en ce printemps par les élèves de Béatrice Gouyer et de Julia Préville.

Fondatrice de l'association Nova Danse, la première enseigne le modern' jazz à Mamers, la Fresnaye sur Chédouet et Bellême. La seconde intervient en classique et contemporain à l'École de musique et de danse de Saint Cosme en Vairais, à La Ferté Bernard et dans l'Eure et Loir (Châteaudun et Brou). Ces deux professionnelles, qui se connaissent bien, soulignent l'importance de la dynamique existant sur la Communauté de Communes : "La participation de nos élèves aux Rencontres chorégraphiques du Saosnois a été déterminante pour la préparation des épreuves régionales. Cela a permis de tester les prestations devant un large public, de les ajuster et d'aller décrocher des prix", soulignent-elles.

Contacts :
Béatrice Gouyer (06 23 49 87 22),
Julia Préville (06 07 21 46 22)



COMPAGNIE DE VAIR : UNE TROUPE D'AMATEURS CHEVRONNÉS



Héritière de l'association des Amis de Contres, créée il y a plus de 20 ans, la Compagnie de Vair est aujourd'hui composée de 18 membres, tous habitants le secteur de Contres situé sur la commune de Saint Cosme en Vairais. "Nous montons chaque année une comédie ou un vaudeville. Nous choisissons les textes ensemble et nous faisons tout nous-mêmes y compris les décors", explique Michel Brettau, trésorier adjoint de cette troupe subventionnée par la Communauté de Communes du Saosnois, et qui prépare déjà son nouveau spectacle. "Notre plus grand plaisir, c'est d'entendre rire le public", explique Didier Bergua,

président de la Compagnie de Vair. Cette année encore, cette troupe exclusivement composée d'amateurs a réussi son pari en réjouissant plus de 700 spectateurs avec "L'amour du blé", une pièce qu'ils ont jouée quatre fois : en novembre 2010 à Connerré, en janvier 2011 à la salle des fêtes de Contres et au Centre culturel Atlantis de Saint Cosme, puis une fois encore en mars dans cette même salle, à l'occasion du premier Festival de Théâtre. "Nous avons trouvé le texte de la pièce sur Internet et nous avons été les premiers à la mettre en scène avant qu'une autre troupe ne la monte à Paris", souligne Didier Bergua.

CAVE À DANSES... UNE AIDE DÉCISIVE À LA CRÉATION

Soutenue depuis plusieurs années par la municipalité mamertine, la compagnie La Cave à Danses peut désormais compter sur la Communauté de Communes du Saosnois.

A la suite du transfert de la compétence culturelle, les élus communautaires ont confirmé aux artistes l'octroi de la subvention versée auparavant par la Ville de Mamers ainsi que la mise à disposition d'un local à l'Espace culturel Maurice-Loutreuil. "La Communauté de Communes nous a de surcroît accordé une aide importante pour la création d'un nouveau spectacle", se réjouit Guylaine Da Rocha, directrice de la compagnie qui rassemble de nombreux artistes. Créée il y a dix ans, La Cave à Danses déploie son activité dans quatre directions : les spectacles de marionnettes à destination du jeune public, l'animation d'ateliers d'initiation aux arts du spectacle (théâtre, marionnettes), des lectures d'œuvres littéraires pour les jeunes et adultes, l'animation d'ateliers d'insertion professionnelle.

Elle se produit principalement dans le Grand Ouest, le Centre et la Région Parisienne, dans les festivals, sites culturels, écoles, où ses créations sont très appréciées. La compagnie



vient de monter un nouveau spectacle, "Les mensonges de Monsieur Mulot", qui sera à l'affiche de la prochaine saison culturelle du Saosnois.

La Cave à Danses : 02 33 83 04 52
<http://lacaveadanses.blogspot.com/>

UNE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE À VILLAINES LA CARELLE

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Coteau et Plateau de Tessé, située non loin de la carrière de Villaines la Carelle, a été inaugurée le 21 mai par Sophie Bringuy, Vice-Présidente du Conseil régional en charge de l'Environnement, accompagnée de Pierre Duchemin, Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois (CPNS) et de plusieurs élus du Saosnois dont Jean-Pierre Chauveau, Président de la Communauté de Communes du Saosnois, Dominique Le Mèner, Député, Sylvie Esplan, Conseillère régionale, et Serge Colin, Maire de Villaines la Carelle.

Les élus présents ont pu visiter cet exceptionnel réservoir biologique de 5,5 hectares qui abrite plus de 90 espèces animales et 200 espèces végétales, dont plusieurs sont protégées. En partenariat avec l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois, une "animation nature" a également précédé l'événement. Acquis en 2001 par le CPNS alors qu'il était à l'abandon, le terrain est entretenu avec l'aide des salariés en insertion de l'association Essaimage et fait l'objet de relevés scientifiques. Depuis son classement RNR en 2009, ces actions sont financées à 50 % par la Région, qui a renouvelé son soutien à l'occasion de cette inauguration officielle, organisée dans le cadre la Semaine de la nature. La RNR du Coteau et Plateau de Tessé n'est accessible que lors de visites guidées.

Renseignements au Conservatoire d'Espaces Naturels de la Sarthe : 02 43 77 17 65



DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS AU BELVÉDÈRE DE PERSEIGNE

La Communauté de Communes du Saosnois a rénové l'accueil du Belvédère de Perseigne pour le rendre plus chaleureux, plus lumineux et plus fonctionnel. Un nouveau comptoir en bois, fabriqué par les salariés en insertion de l'association Essaimage, a été installé. Celui-ci a été financé à 50 % par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territorial Unique du Pays d'Alençon. Le sol a également été repeint dans une couleur plus claire. Déjà équipé de panneaux photovoltaïques, le Belvédère affirme son exemplarité en matière de développement durable : les boissons vendues sont désormais servies dans des gobelets biodégradables, l'entretien du lieu est assuré avec des produits écologiques et des poubelles de tri sélectif doivent être installées à l'extérieur d'ici l'été.



Horaires

23 avril au 30 juin : 13 h/18 h week-ends + jours fériés
Juillet/août : 11 h/19 h, du mercredi au dimanche + jours fériés.

Septembre : 13 h à 18 h les week-ends

Tarifs

adulte 2 €, - 10 ans gratuit, tarif réduit 1,30 €,
groupe 1,50 € (mini. 12 pers)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis le début de cette année, et après un important travail d'études et de réflexions, la Communauté de Communes a mis en place de nouvelles solutions pour inciter les citoyens à mieux trier leurs ordures ménagères et, surtout, à réduire le poids des déchets produits au sein du foyer. "A travers ces actions, notre objectif est de protéger l'environnement et de tout mettre en œuvre pour maîtriser la hausse, inévitable, du coût de collecte et de traitement des ordures ménagères", rappelle Jean Mulot, Vice-Président de la

Communauté de Communes, responsable de la Commission "Gestion des déchets". C'est dans cet esprit que les élus développent le recours au compostage, imposent désormais aux habitants de déposer leurs ordures ménagères dans des sacs translucides, regroupent les conteneurs et les Points d'Apport Volontaire sur des sites uniques au cœur des communes et se préparent à remplacer la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères par un mode de financement incitatif plus juste et motivant.

UN GUIDE POUR ACCOMPAGNER CHAQUE FOYER

Au cours de ce premier semestre, un guide pour trier mieux, jeter moins et gérer différemment ses déchets a été distribué à tous les habitants de la Communauté de communes. Pratique et exhaustif, ce document indique tous les renseignements pratiques indispensables, fourmille de conseils et répond à vos questions quotidiennes (Que peut-on trier ? Ces déchets doivent-ils être déposés en déchèterie, dans la poubelle ou dans un Point d'Apport Volontaire ?...).

Le livret rappelle notamment que chacun doit

- trier ses emballages ménagers recyclables ;
- composter ses déchets verts et la fraction fermentescible de ses ordures ménagères ;
- donner ses objets inutiles et en état correct à SOS Récup qui leur donnera une seconde vie ;
- déposer ses textiles dont on ne se sert plus dans les bornes du Relais à disposition ;
- déposer ses encombrants-gravats, bois, ferrailles et déchets végétaux en déchèterie ;

- déposer ses Déchets Dangereux des Ménages et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques à la déchèterie ;
- pratiquer au quotidien des éco-gestes simples.



Si vous n'avez pas reçu ce guide, n'hésitez pas à vous le procurer auprès de la Communauté de Communes.

LE COMPOSTAGE FAIT UN CARTON !

Lancée il y a maintenant un an, l'opération de promotion du compostage individuel rencontre un vif succès auprès de la population du Saosnois. Déjà, 750 composteurs individuels ont été distribués (soit plus de 10 % des foyers) et la demande reste très soutenue.

De même, les habitants des quartiers du Stade et des Cordiers, à Mamers, jouent pleinement le jeu du compostage collectif en déposant très régulièrement leurs déchets verts et de cuisine dans les conteneurs implantés à cet effet au sein des résidences.

Deux habitants pratiquant le compostage témoignent...



RAYMOND PUCHEU
MAMERS

"Le composteur que j'avais depuis plusieurs années était devenu trop petit. J'ai donc installé celui de la Communauté de Communes fin 2010. Il est d'un bon volume et d'autant plus pratique que j'utilise le bio-seau. J'y mets mes déchets de cuisine, les tontes, le petit feuillage... Le compost obtenu sert à mon jardin potager qui est 100 % bio. Avec mon épouse, grâce au compostage et au tri sélectif, nous ne mettons qu'un petit sac de 30 litres à la collecte hebdomadaire des ordures ménagères. Et il n'est pas toujours rempli !"



HÉLÈNE MILCENT
ST RÉMY DU VAL

"J'ai monté le composteur de la Communauté de Communes avec mon fils : c'était un vrai jeu d'enfant ! Comme j'y mets mes déchets de cuisine et mes déchets verts, le volume de mes poubelles a pratiquement baissé de moitié. J'ai aussi le bio-seau et il m'est même arrivé de l'emporter au travail pour récupérer du marc de café. En septembre, je vais pouvoir étaler mon premier compost dans mon jardin".

DES SACS TRANSLUCIDES POUR VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Désormais, seuls les sacs translucides, estampillés et distribués gratuitement par la Communauté de Communes au cours des mois de mai et juin, sont collectés en porte-à-porte. Les rippeurs ont pour consigne de ne plus ramasser les autres modèles de sacs-poubelles, de même que les sacs translucides qui contiennent du verre, du papier, des bouteilles plastique, ou tout autre objet pouvant être recyclé. "Chaque ménage a reçu un nombre de sacs pour l'année calculé en fonction du nombre de personnes vivant au sein du foyer et sur la base de la consommation moyenne observée. Bien entendu, si cette première dotation s'avère insuffisante,

il est toujours possible de demander un surplus... mais celui-ci sera payant", prévient Jean Mulot.

Cette mesure capitale contraint les habitants collectés en porte-à-porte à trier encore plus rigoureusement leurs ordures ménagères. Le but de l'initiative est de réduire très significativement les frais de collecte.

Si vous ne disposez pas encore de ces sacs translucides, contactez le plus rapidement possible la Communauté de Communes.



VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CONTENEURS...

Comme les foyers collectés à domicile, les habitants devant déposer leurs poubelles dans des conteneurs vont eux aussi devoir changer leurs habitudes. En effet, la Communauté de Communes va, dès cet automne, remplacer progressivement les anciens équipements par des conteneurs semi-enterrés par conséquent plus hygiéniques.

De plus, ceux-ci seront uniquement accessibles à l'aide d'une clé ou d'un badge distribué par la collectivité. En conséquence, seuls les habitants du territoire pourront utiliser ces équipements, ce qui doit limiter le tonnage de déchets récoltés.

"Cette nouvelle génération de conteneurs permettra aussi de calculer le volume de déchets déposés par chaque ménage dans l'optique de la mise en place d'une contribution incitative qui tiendrait compte des efforts de tri réalisés par les habitants et serait, en ce sens, plus juste que l'actuelle taxe", affirme Jean Mulot.

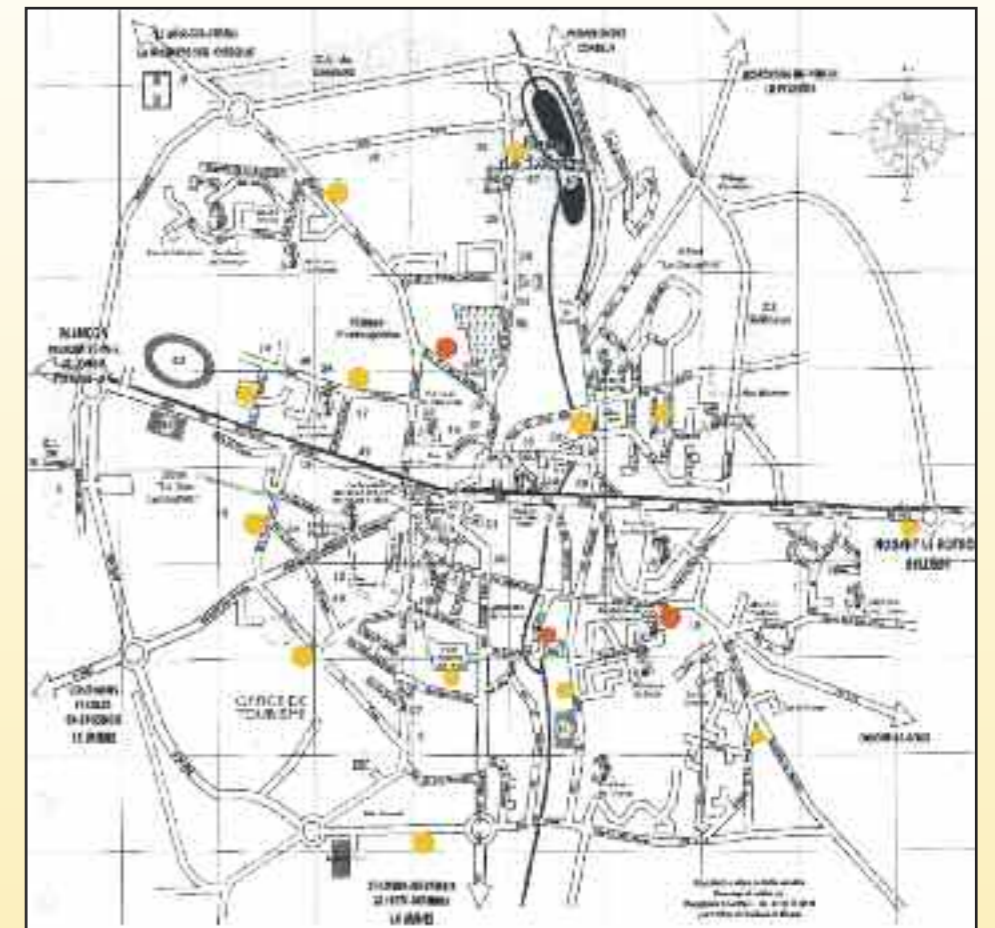
DE NOUVEUX PRODUITS VALORISABLES

Maintenant, les radiographies et les capsules "Nespresso" sont valorisables et doivent être déposées aux déchèteries de Mamers/St Rémy des Monts et de Saint Cosme en Vairais.

LES NOUVEUX HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

S' RÉMY-DES-MONTS / MAMERS
OCTOBRE/MARS (sauf jours fériés) Lundi : 9h-12h Mardi : 14h-17h30 Jeudi : 9h-12h Vendredi : 14h-17h30 Samedi : 9h-12h et 14h-17h30
AVRIL/SEPTEMBRE (sauf jours fériés) Lundi : 9h-12h Mardi : 14h-18h Jeudi : 9h-12h Vendredi : 14h-18h Samedi : 9h-12h et 14h-18h
S' COSME-EN-VAIRAIS
OCTOBRE/MARS (sauf jours fériés) Mardi : 9h30-12h Jeudi : 14h30-17h Vendredi : 9h30-12h Samedi : 9h30-12h et 14h30-17h
AVRIL/SEPTEMBRE (sauf jours fériés) Mardi : 9h30-12h Jeudi : 14h30-18h Vendredi : 9h30-12h Samedi : 9h30-12h et 14h30-18h

EMPLACEMENTS DES CONTENEURS DE COLLECTE DE MAMERS 3 NOUVEAUX CONTENEURS (RONS ROUGE) SERONT INSTALLÉS CET ÉTÉ



IL EXISTE, AU MINIMUM, UN ESPACE DE TRI DANS CHAQUE COMMUNE DU SAOSNOIS

INAUGURATION DE LA VOIE VERTE DE NOMBREUSES ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE

Dès le 2 juillet, jour de son inauguration, les amateurs de marche à pied, de vélo, les amoureux de la nature et les simples curieux pourront emprunter la Voie verte de 12 km reliant Les Mées à Mamers. Ce cheminement doux, accessible aux personnes à mobilité réduite et doté de cinq parkings, est d'ores et déjà inscrit dans le Schéma départemental "La Sarthe en Vélo" qui traverse la Sarthe et assure la jonction de deux axes majeurs du plan vélo européen : Paris-Mont Saint Michel et la Loire à Vélo. "La

Voie verte bénéficiera à ce titre des moyens de promotion touristique du département", souligne Liliane Méry-Chanroux, Vice-Présidente de la Communauté de Communes, responsable de la Commission "Environnement, Cadre de vie et Tourisme".

"Nous remercions chaleureusement les nombreux acteurs locaux qui ont travaillé avec nous sur ce projet et tous ceux qui se sont mobilisés pour faire de l'inauguration de la Voie verte une grande journée de fête", ajoute l'élue.



LE PROGRAMME DU SAMEDI 2 JUILLET...



CODE QR
"FLASHÉZ-MOI"

Animations de 9 h 30 à 18 h. Buvette/restauration sur les cinq aires de stationnement aménagées (Bellemare uniquement buvette - St Longis/voie romaine - Vezot - St Rémy du Val et Les Mées). Location de vélos sur 4 parkings. Toilettes sèches sur chaque parking. L'accès aux personnes en fauteuil est possible depuis tous les parkings sauf celui de Bellemare (escaliers)

LES MÉES

- Animation tri sélectif "Trions mieux...jetons moins !" pour les enfants par la Communauté de Communes du Saosnois.
- Exposition "Histoire du rail"
- 16 h Contes et histoires locales avec les Veillées anciennes.

GARE DE SAINT RÉMY DU VAL

- 9 h 30 Randonnées pédestres (8,5 km et 5,5 km) avec la CLE des Valois et les Marcheurs du Saosnois.
- Initiation à la marche nordique avec l'Association Retraite Sportive en Pays Maronnais
- 11 h Orchestre d'harmonie de l'Ecole Musique et Danse du Saosnois
- 11 h 30 Inauguration officielle de la Voie verte
- 12 h Orchestre d'harmonie de l'Ecole Musique et Danse du Saosnois
- 13 h 30 Randonnée VTT de 23 km avec VTT Aventures
- 15 h Contes et histoires locales avec les Veillées anciennes
- 16 h Chansons avec Arnovo

LA CROIX AUX ASNIERS

(ENTRE ST RÉMY DU VAL ET VEZOT)

- Mur d'escalade installé et animé par le Parc naturel régional Normandie Maine
- Expositions des musées la Maison du sabot et des métiers d'antan de Neufchâtel en Saosnois, de la Maison de la ruralité de Saint Rémy du Val, de l'association Environnement Patrimoine & Saosnois

GARE DE VEZOT

- 10 h-18 h Marché "Arts et Saveurs bio" : artistes et producteurs locaux. Nombreux produits bio
- 10 h-12 h Stand du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Sarthe
- 10 h-16 h Stand du Jardinier Sarthois

- 13 h Contes, histoires locales et musique avec les Veillées anciennes
- 15 h Randonnée pédestre (6,5 km) avec la CLE des Valois et les Marcheurs du Saosnois
- 16 h Ensemble de Jazz de l'Ecole Musique et Danse du Saosnois
- 15 h Chansons avec Arnovo

SAINT-LONGIS

(CROISEMENT AVEC LA VOIE ROMAINE)

- Point d'accueil et d'informations sur la Vallée du Rutin et la zone "Natura 2000"
- 12 h 30 Apéritif offert par la municipalité

ANIMATIONS AUX ABORDS DU PONT DU HAUT-BRAY (À 500 MÈTRES DU PARKING)

- 10 h 30 Percussions avec l'Ecole Musique et Danse du Saosnois
- 13 h Contes et histoires locales avec les Veillées anciennes
- 14 h Chansons avec Arnovo

MAMERS - RUE BELLEMARE

- Stand de l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois : informations sur les animations du jour et les boucles de randonnée au départ de la Voie verte
- Exposition de vélos par le Musée La Belle échappée de la Fresnaye sur Chédouet
- "Au quai de la gare..." : évocation de l'histoire de la Voie ferrée Mamers-La Hutte
- 9 h 30 Randonnée cyclotourisme (33,5 km) avec Vélo Loisirs du Saosnois et les Randonneurs du Vairais.
- 9 h 45 Randonnée VTT avec VTT Aventures.

Le 3 juillet, le Mamers Athlétique Club (MAC) proposera un "Bol d'air" : footing de 10 km ouvert à tous. Départ de la rue Bellemare de 10 h à 12 h

Un document avec le programme détaillé des animations (voir ci-contre) est disponible à la Communauté de Communes du Saosnois, en mairie, à l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois, chez certains commerçants. Toute l'actualité de la Voie verte est sur son blog : <http://voie-verte.cc-saosnois.fr>

